

# **10 KM DE VAUX BY EXPLOR'EVENT**

## **10 JUILLET 2026**



### **ARTICLE 1 : L'ORGANISATION**

Les 10 km de Vaux by Explor'Event est un événement de course à pied organisé par l'association Explor'Event.

L'organisateur peut-être contacté par mail à l'adresse suivante : [contact@10kmdevaux.com](mailto:contact@10kmdevaux.com)

### **ARTICLE 2 : LIEU, FORMAT DES COURSES ET HORAIRES**

#### **Lieu :**

La course se déroule sur la commune de Vaux-sur-Mer, le **vendredi 10 juillet 2026**.

Départ des courses : **Parc des sports de Vaux (17640)**

Les courses sur route se dérouleront à travers les routes et pistes cyclables de Vaux-sur-Mer.  
Les parcours sont intégralement balisés.

#### **Les courses :**

##### **• Course enfant de 800 m - départ à 18H30**

1 boucle de 500m.

Course ouverte pour la catégorie Eveil Athlétisme (enfants de 7 à 9 ans).

Course non chronométrée et sans classement final.

##### **• Course enfant de 1500 m - départ à 18H40**

2 boucles de 750m.

Ouverte pour les catégories poussins et benjamins ( enfant de 10 à 13 ans).

Course non chronométrée avec un classement par sexe.

##### **• Course sur route de 5KM - départ à 19H30**

1 boucle de 5 km.

À partir de 14 ans.

Course chronométrée.

##### **• Course sur route de 10 km - départ à 20H00**

1 boucle de 10 km.

À partir de 16 ans.

Course chronométrée.

#### **Horaires :**

14H00 - 19H45 : **Retrait des dossards** et dernières inscriptions sur place.

18H30 : **Courses enfants + Podium**

19H30 : **Départ 5KM**

20H00 : **Départ 10KM**

21h00 : **Podium 5KM + 10KM**

21h30 : **Concert** (restauration et buvette sur place).

### **ARTICLE 3 : LES PARTICIPANTS**

#### **1. Les 5 et 10km de Vaux**

La course est ouverte à toute personne en bonne condition physique. Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

**Chaque participant doit fournir :**

- une attestation de fin de parcours prévention santé (PPS) datant de - 3 mois le jour de la course. Numéro d'attestation à transmettre sur plateforme d'inscription. Remplace le certificat médical depuis le 1er septembre 2025.  
Lien du PPS : [pps.athle.fr](http://pps.athle.fr)
- **OU** Une copie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA.

**Les catégories d'âges :**

- 5 km : à partir de Minimes (2011 - 2012) jusqu'au M10 (1940 et - )
- 10 km : à partir de Cadets (2009 - 2010) jusqu'au M10 (1940 et - )

## 2. Les courses enfants

Courses non chronométrées ; la production d'un certificat médical n'est pas exigée. Toute personne mineur doit, néanmoins, remplir un questionnaire santé et fournir une autorisation parentale.

**Les catégories d'âges :**

- 500 m : course réservée à la catégorie Eveil Athlé (2017 à 2019)
- 1500 m : course réservée aux catégories poussins et benjamins (2013 à 2016)

## ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS

Inscription en ligne sur [klikego.com](http://klikego.com) jusqu'au **8 juillet 2026 à 20H00**.

**1500 dossards disponibles** sur les deux courses confondues (*les inscriptions seront bloquées au-delà*).

Possibilité de s'inscrire sur place le jour de la course uniquement (10 juillet 2026), *dans la limite des places restantes*.

**Changement de tarifs le 10 mai 2026** (*uniquement sur la distance 10KM*).

Pour valider l'inscription et accéder au paiement, le coureur devra :

- Répondre au formulaire en ligne
- Fournir le numéro PPS valide.
- Pour les mineurs, une autorisation parentale.

	Jusqu'au <b>10 mai 2026, 00h01</b>	A partir du <b>10 mai 2026</b> et jusqu'au <b>8 juillet 2026</b>	Sur place, <b>le 10 juillet 2026 de 14H00 à 19H30</b>
<b>10KM</b>	<b>18€</b> ( <i>frais klikego compris</i> ). <i>* T-shirt compris dans l'inscription</i>	<b>20€</b> ( <i>frais klikego compris</i> ). <i>* T-shirt compris dans l'inscription</i>	<b>20€</b> <i>* T-shirt compris dans l'inscription</i>
<b>5KM</b>	<b>10€</b> ( <i>frais klikego compris</i> ).	<b>10€</b> ( <i>frais klikego compris</i> ).	<b>10€</b>
<b>ENFANTS</b>	<b>3€</b>	<b>3€</b>	<b>3€</b>

L'annulation à moins de 14 jours de la manifestation (*vendredi 26 juin 2026, 00h01*) ne donnera pas lieu au remboursement

**Le retrait des dossards :**

- Jeudi 09/07/2026 de 14H00 à 19H00 chez notre partenaire Sport 2000, Vaux-sur-Mer
- Vendredi 10/07/2026 de 14H00 à 20H00 au village de la course (Parc des Sports de Vaux).

## **ARTICLE 5 : CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES**

Aux 3 premiers Hommes et Femmes de chaque course, ainsi qu'au premier de chaque catégorie non représentée dans le top 3 de chaque scratch. C'est à dire : Minimes, Cadet, Junior, Espoir, senior, MO, M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7, M8, M9 et M10.

L'organisation se laisse le droit de ne récompenser que la catégorie d'âge général (c'est à dire Master et non MO, M1,...).

Aucune récompense financière ne sera attribuée.

**Tous les participants recevront une dotation à la fin de leur course.**

**Tous les coureurs du 10KM recevront un T-shirt technique inclus dans leur inscription.**

## **ARTICLE 6 : RAVITAILLEMENT**

- **5KM** : 1 Ravit''eau sur le Parcours (KM3)
- **10KM** : 2 Ravit'Eau sur le Parcours (KM5 et KM8)

Un ravitaillement de fin de course pour tous les participants.

Pour le respect de l'environnement et du site, il est demandé de ne pas jeter de détritus en dehors des zones de ravitaillement, sous peine de disqualification.

## **ARTICLE 7 : SÉCURITÉ**

L'organisateur déployera un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur les routes ainsi qu'un vélo balai.

Un numéro d'urgence sera remis aux concurrents.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à la brigade des pompiers. À ce moment-là, la direction des opérations mettra en œuvre tous moyens appropriés. Tout coureur faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de ce fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Certaines routes ne seront pas fermées le jour de la course, le respect des consignes des bénévoles est obligatoire.

Chaque participant s'engage à respecter le code de la route sur les parcours terrestres.

Chacun est maître de sa pratique. Il appartient donc à chacun de participer à la manifestation en fonction de son niveau.

## **ARTICLE 8 : CHRONOMÉTRAGE**

Le chronométrage électronique est réalisé par OK-Time

Une puce dossard sera fournie à chaque coureur lors du retrait du dossard. Les résultats seront présents en live sur le site : Ok-Time.fr

## **ARTICLE 9 : CHARTE DU COUREUR**

Chaque participant est responsable du matériel utilisé pendant les épreuves, qu'il soit prêté ou personnel. Il est demandé d'indiquer aux organisateurs tous dégâts éventuels.

Chaque coureur s'engage à ne pas jeter de détritus sur son passage et à respecter la nature.

Chaque coureur s'engage à respecter les bénévoles et toute l'équipe organisatrice.

Chaque participant s'engage à respecter les dispositifs mis en place (signalétiques, balises, rubalise...).

Si un coureur est pris en défaut de tricherie, il ne sera pas classé.

## **ARTICLE 10 : PERTE OU VOL**

L'organisation se décharge de toute responsabilité en cas de perte et/ou vol qui intervientrait pendant l'événement.

## **ARTICLE 11 : ASSURANCE**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

La responsabilité de l'Association sera dégagée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (non-respect du tracé, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Président de l'association Explor'Event.

## **ARTICLE 12 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉ**

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite "informatique et liberté", les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Les participants sont informés par les organisateurs que les résultats seront publiés sur le site internet de la course et sur celui du chronométreur. Si un concurrent souhaite s'opposer à la publication de ses résultats, il doit expressément en informer l'organisateur par courrier, en indiquant : Nom, prénom et si possible N° de dossard.

## **ARTICLE 13 : DROIT À L'IMAGE**

Chaque participant autorise l'association Explor'Event ainsi que les partenaires et médias à diffuser les images prises pendant l'événement.

## **ARTICLE 14 : RGPD**

Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription. Ces données seront utilisées dans le cadre de l'organisation des « 10km de Vaux », ou pour la communication d'informations sportives. En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel des messages d'information relatifs à l'événement ou à son environnement. Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et de modification de leurs données personnelles, ou leur « droit à l'oubli », en adressant la demande à d'adresse courriel [explorevent17@gmail.com](mailto:explorevent17@gmail.com), ou en utilisant le lien de désinscription présent sur les communications.

## **ARTICLE 15 : ANNULATION**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance avérée, mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

---

***Par leur inscription, chaque concurrent s'engage à respecter ce règlement et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant, ou après l'événement découlant du non-respect de ce règlement.***